

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION REILLE
MONTSOURIS EN DATE DU 17 MAI 2022**

Le 17 mai 2022 à 18H30, les membres fondateurs du Collectif se sont réunis au 37 avenue Reille, à Paris en Assemblée générale constitutive, pour décider de la création d'une association.

Sont présents :

- Michèle ARRUE – LAZARUS
- Katy BASSE
- Amina BEN MEHIDI
- Hélène BOISSAN
- Paul CHEDID
- Edmonde EGRAZ
- Guy FAUCHILLE
- Patrick FRAVALLO
- Marjorie GOMEZ
- Dominique MAIRE
- Hugues PINGUET
- Xavier RATOUIS
- Jean-Luc ROSSIGNOL
- Patrick VITERBO

Sont représentés :

- Marie-Claire BADIN-PEDE
- Marilynne BALLU
- Christiane BENHAMOU
- Hervé BENHAMOU
- Alexandre BEZU
- Gaëlle BRUCHON
- Mylène CAILLETTE
- François GRUAU
- Alfred JONES
- Alexandre MOUZAKITIS
- Caroline VENDRYES

L'Assemblée générale désigne :

- Jean-Luc ROSSIGNOL en qualité de président de séance ;
- Marjorie GOMEZ en qualité de secrétaire de séance ;
- Patrick FRAVALLO en qualité d'assesseur.

Le président met à disposition des personnes présentes le projet des statuts de l'association ;

Puis il rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constitution de l'association ;
- présentation, discussion et adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du Conseil d'administration et du bureau ;
- fixation du montant de la cotisation
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication

DEROULEMENT

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association.
Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Le président présente les objectifs à court terme de l'association concernant la proposition d'un plan de circulation permettant satisfaire aux objectifs suivants :

- préserver la sécurité et la liberté de se déplacer pour les habitants du quartier
- avoir une approche globale à l'échelle du quartier et non rue par rue
- partager équitablement les flux de circulation au sein du quartier
- prôner l'utilisation des voies les plus larges pour le passage des flux de véhicules
- éviter la mise en place de dispositifs favorisant les embouteillages tels que les tête-bêche, les voies rétrécies ou discontinues, les feux mal réglés, etc.

Le président expose les démarches en cours et à venir concernant la modification du plan de circulation et les recours possibles.

Après quoi, personne ne demandant la parole, le président met aux votes les délibérations suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association. Après discussion l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de constituer une association nommée Association Reille Montsouris, ayant son siège chez Mme GOMEZ, 29 avenue Reille 75014 Paris et dont l'objet social est le suivant : rechercher et maintenir une qualité de vie dans le quartier Reille-Montsouris.

DEUXIEME RESOLUTION : ADOPTION DES STATUTS

Le président de séance donne lecture des statuts ;

Après discussion, l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE DIRIGEANT

Après appel de candidatures, l'assemblée générale désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration :

Jean Luc ROSSIGNOL demeurant 37 avenue Reille 75014 Paris de nationalité Française, exerçant la profession de consultant ;

Dominique MAIRE demeurant 41 avenue Reille 75014 Paris de nationalité Française, retraitée ;

Patrick FRAVALLO demeurant au 20 rue des Artistes 75014 Paris de nationalité Française, retraité ;

Marjorie GOMEZ demeurant au 29 avenue Reille 75014 Paris de nationalité Française, exerçant la profession de chef de projet international.

Les membres du Conseil d'Administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : DROITS D'ENTREE ET COTISATIONS

Après discussion l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation annuelle à vingt euros. Les cotisations sont exigibles le 1^{er} juin de chaque année. Toute cotisation payée est définitivement acquise à l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

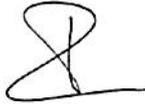
Après appel de candidatures, l'assemblée générale procède à l'élection des membres du bureau :

- Jean Luc ROSSIGNOL est élu au poste de président à l'unanimité ;
- Dominique MAIRE est élue au poste de vice-présidente à l'unanimité ;
- Patrick FRAVALLO est élu au poste de trésorier à l'unanimité ;
- Marjorie GOMEZ est élue au poste de secrétaire à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h50.

Signatures

Le président de séance



Le secrétaire de séance



Le scrutateur

